

QUESTION ECRITE

N° 5

Auteur : M. Francis NIZET, membre élu de la circonscription électorale de Tokyo

Objet : Effectifs affectés aux services visa des consulats de France en Chine.

La période de pointe pour la demande de visas pour la France de la part des touristes chinois se situe en été.

Pendant la même période, celles des vacances d'été, les effectifs humains pour traiter ces demandes sont à la baisse dans nos Consulats en Chine. Ceci entraîne des délais moyens de délivrance de plusieurs semaines laissant une mauvaise impression de l'administration française et au final des demandes faites auprès d'autres consulats des pays de l'espace Schengen. La perte à l'été 2011 peut être estimée à 100 000 demandes ce qui représente un énorme manque à gagner en termes de recettes pour l'administration consulaire et de dépenses de la part des touristes chinois en voyage en France.

La DFAE compte-elle préparer l'été 2012 en prévoyant d'affecter un personnel supplémentaire dans ses postes en Chine de façon à accompagner l'énorme demande en destination France de la part des touristes et hommes d'affaires chinois dont le pouvoir d'achat ne cesse d'augmenter ?

ORIGINE DE LA REPONSE : FAE/MPV

Réponse

Les consulats français se trouvent actuellement confrontés à une hausse globale de la demande de visas, qui se fait ressentir de manière très vive dans les pays émergents et notamment en Chine. Prenant en compte ce phénomène, la DFAE s'efforce, dans le contexte très contraint de la RGPP, de mettre en place des moyens exceptionnels afin que nos consulats puissent bénéficier d'un apport en personnel permanent et saisonnier. La situation particulière de la Chine a ainsi naturellement été prise en compte par la DFAE, dans ses propositions formulées dans le cadre de la programmation des effectifs 2012.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes est parfaitement conscient du manque à gagner que cette situation entraîne pour les finances publiques ainsi que pour les prestataires de voyages et les transporteurs aériens opérant vers la France et met tout en œuvre, pour traiter un maximum de demandes dans des délais raisonnables.